

CFG-OA

PV

Date : le vendredi 20 juin 2025

Heure : 13h30

Lieu : Glaverbel

Contenu de la réunion :

Agenda de la réunion du 20 juin 2025 :

1. APPROBATION DU PV

- 1.1. Approbation de l'OJ du 20 juin 2025
- 1.2. Approbation du PV du 21 mai 2025

2. FINANCES

- 2.1. Budget

3. COMMISSIONS ET GROUPE DE TRAVAIL

- 3.1. Réunion des Présidents
- 3.2. Chambre wallonne
- 3.3. Chambre des matières bruxelloises
- 3.4. GT « Monopole »
- 3.5. GT « Stage »
- 3.6. GT « Marchés Publics »

4. JURIDIQUE

- 4.1 Statut social
- 4.2 Stradalex - Présentation

5. CONSEIL NATIONAL - CFG-OA

- 5.1. Réforme de l'Ordre - Scission
- 5.2. Projets mandats 2024-2026

6. COMMUNICATION

- 6.1. Plaquette « Les missions de l'architecte » : actualisation

7. INFORMATIQUE

- 7.1. Assurance – digitalisation du contrôle des polices

8. DIVERS

- 8.1. Lancement d'un audit
8.2. Remise en question de la décision du Cfg-OA de ne plus collaborer avec l'UPA et implication dans l'organisation de l'accueil des stagiaires 2025
8.3. Enquête relative aux honoraires des architectes wallons
8.4. Container Miroir – Résultat du concours

9. POINTS EN SUSPENS

- 9.1. GT « Assurances »
9.2. Journée des mandataires du 7 février 2025
-

1. APPROBATION DE L'OJ ET DU PV

- 1.1. OJ du 20 juin 2025

DECISION : l'ordre du jour est approuvé.

- 1.2. PV du 21 mai 2025

Un membre a déjà fait part de sa demande de modification du PV par e-mail relative aux débats.

DECISION : moyennant les observations formulées relatives aux débats, le PV du Cfg-OA du 21 mai 2025 est approuvé.

2. FINANCES

- 2.1. Budget

Présentation du budget 2025 adapté suite au contrôle budgétaire des premiers mois de 2025 et aux perspectives pour le second semestre de l'année.

Présentation des projections financières pour 2026, 2027 et 2028.

Le Cfg-OA accepte-t-il de valider le projet 2025 adapté ?

DECISION : le Cfg-OA valide le budget 2025 adapté tel que présenté ce jour par le Trésorier.

3. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

3.1. Réunion des Présidents

POUR INFO

3.2. Chambre wallonne

- Digitalisation : mise en relation des services informatiques de la RW et de l'Ordre. Échéance : permis régionaux : 09/2026 – permis communaux : 09/2027.
- Formulaires statistiques.

Le service juridique a pris contact avec Statbel afin d'actualiser et rendre plus pertinents les formulaires statistiques. Statbel a répondu favorablement à la demande.

POUR INFO

3.3. Chambre des matières bruxelloises

Plusieurs points ont été abordés :

- Un essai a été effectué afin de générer le PV de la réunion en utilisant l'IA et ce fut concluant ;
- La Chambre avance sur le dossier de la reconversion des bureaux en logements. En France, plusieurs incitants existent déjà et ils ont inspiré un projet de texte préliminaire en cours de rédaction par un membre de la Chambre bruxelloise. Ce document, destiné au prochain gouvernement sera disponible sur la plateforme ;

- CoBAT : mise en place d'une plateforme collaborative à l'attention des architectes qui pourront la compléter, par thèmes, avec des cas concrets. Objectifs : nourrir les discussions relatives à la simplification administrative ;
- Réunions avec les échevins : l'Ordre a été convié à se rendre dans trois ou quatre communes afin de mieux comprendre leur fonctionnement ;
- BMA : il faut préciser que l'Ordre n'est pas opposé à la personne du BMA mais il se pose la question du pouvoir qui est donné à une seule personne : il s'agit d'une réaction face à une organisation.

POUR INFO

3.4. GT « Monopole »

Présentation par le service juridique de ce qui avait déjà été réalisé par les 2 sections linguistiques.

POUR DECISION : ce point est reporté au mois de septembre.

3.5. GT « Stage »

Lors de sa réunion du 18 avril 2025, le Cfg-OA a désigné, comme membres du GT « Stage » : Didier Pollart, Martine Labeye, Francesco Cipolat et Marie Le Clément étant entendu qu'il avait été décidé que ce GT serait présidé par Pascal Daspremont.

En sa séance du 21 mai 2025, le Cfg-OA a désigné Marcelle Rabinowicz en tant que membre nommée par le roi.

La composition de ce GT doit encore être complétée par un mandataire du BCBW.

Remise en question de la procédure pour l'appel à candidature d'un GT - Contestation des motifs de refus du Cfg-OA - Soutien à la candidature de X. au GT « Stage »

1. Remise en question de la procédure actuelle

Le Conseil BCBW souhaite remettre en question la procédure actuellement en vigueur pour l'appel à candidature au sein d'un groupe de travail.

2. Contestation des motifs de refus du Cfg-OA

3. Soutien de la candidature de X

POUR DECISION : il n'y a pas de vote sur ce point.

3.6. GT « Marchés Publics »

Les travaux relatifs à l'élaboration de 3 modèles de cahiers des charges établis conjointement avec l'Union des Villes et des Communes de Wallonie (U.V.C.W.) ont été finalisés.

Il est demandé au Cfg-OA de valider ces modèles.

Ceux-ci feront, par la suite, l'objet d'une communication tant par l'Ordre que par l'U.V.C.W. et de démarches de sensibilisation.

DECISION : moyennant la remarque formulée concernant l'ordre des critères d'attribution, à savoir, déplacer « qualité architecturale » en première position et « honoraires » en dernière position, le Cfg-OA valide ces modèles de cahiers des charges.

4. JURIDIQUE

4.1. Statut social

Un webinar animé par maîtres Poncin et Louppe a été organisé le mardi 17 juin 2025.

Par ailleurs, il convient de réfléchir à la position (stratégique et politique) que l'Ordre souhaite défendre dans le cadre de cette problématique et une fois la position définie, l'argumenter juridiquement.

Une autre question se pose : faut-il interroger la profession ?

DECISION : le Cfg-OA décide d'acter, qu'à ce stade et sans information complémentaire, il ne souhaite pas s'inscrire dans une démarche de modification législative.

4.2. Strada lex

Présentation à 13h30 : le service juridique peut-il se faire aider par l'IA pour élargir son offre de services ?

Strada lex est une base de données juridique accessible online et reprenant une large collection de législations, jurisprudences, codes et autres sources officielles du droit belge et européen, ainsi que des contenus de doctrine et des modèles. Cette base de données est actualisée quotidiennement. Sa grande force réside dans l'implémentation de l'IA, ce qui permet à ses utilisateurs un réel gain de temps dans les recherches car l'IA génère des réponses à des questions posées et les informations obtenues sont très pointues.

Quelle est la différence avec une base de données classique ? Les recherches ne se font pas via des mots-clés mais directement en posant une question.

Il est précisé qu'il s'agit d'un système clos, actualisé et sécurisé ; en effet, les informations et recherches restent confidentielles.

Les réponses sont formulées en quatre niveaux :

- général ;
- spécificité ;
- sources utilisées et
- questions alternatives.

Cet outil permet également de rechercher des documents et de les analyser.

En termes de formation, elle n'est pas vraiment nécessaire car l'outil est facile d'utilisation et relativement intuitif.

Cette base de données ne répond qu'à des questions de fond, ce qui signifie qu'il est toujours nécessaire de faire appel à un juriste pour apprécier la pertinence des réponses obtenues.

La certitude des réponses avoisine les 85%.

DECISION : Cfg-OA accepte, sous réserve de vérification du contenu de l'offre définitive, de souscrire, à partir de 2026, un abonnement Strada lex à 13.500 €/an avec une réduction de 10 % pour trois ans (avec un paiement annuel), et dans l'attente de négocier un contrat de 4/12 pour l'année 2025 (entrée en vigueur le 01/09/2025).

5. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA – VLAAMSE RAAD

5.1. Réforme de l'Ordre – Scission

Au regard du fonctionnement actuel de l'ensemble des instances ordinales, une réforme (scission) de l'Ordre des Architectes semble de plus en plus s'imposer.

Le Cfg-OA est pris en otage financièrement et voit différents projets complètement paralysés.

Par ailleurs, les mandataires francophones restent toujours responsables des fautes qui seraient commises au sein de l'autre section linguistique.

Enfin, les accords du gouvernement fédéral ouvrent la porte aux réformes voire aux scissions des ordres professionnels.

Il est proposé que le service juridique travaille à un texte simple de réforme sans toucher à la structure au sein des sections linguistiques et ni aux missions de l'Ordre.

En sa séance du 14 février 2025, le Cfg-OA a donné mandat au service juridique afin de rédiger un projet de texte relatif à la scission de l'Ordre. Le Cfg-OA procédera ensuite à un vote pour valider le texte proposé et la demande de scission.

Le projet de texte a été revu par maître Tulcinsky qui a formulé certaines observations de nature technique.

Il est demandé au Cfg-OA de se prononcer sur le projet de texte qui lui est soumis et qui est accompagné d'un exposé des motifs.

Il est suggéré de ne plus utiliser les termes « réforme » ou « scission » mais de parler de « modernisation » de l'Ordre.

DECISION : le Cfg-OA valide le projet de texte de modernisation tel que présenté ce jour.

5.2. Projets mandats 2024-2026

Présentation des projets qui pourraient être menés (voire concrétisés) au cours du second semestre de l'année 2025.

POUR DECISION : ce point n'a pas été abordé.

6. COMMUNICATION

6.1. Plaquette « Les missions de l'architecte » : actualisation

Lors du Cfg-OA du 21 mars, le point avait été reporté à la présence séance pour permettre aux membres de formuler leurs observations et propositions d'adaptation.

Quelles adaptations le Cfg-OA souhaite-t-il apporter à la plaquette « Les Missions de l'architecte » ?

POUR DECISION : ce point n'a pas été abordé.

7. INFORMATIQUE

7.1. Assurances : digitalisation du contrôle des polices

Le contrôle des assurances des architectes a été considérablement amélioré grâce à l'implémentation du module "Assurances" permettant désormais de traiter automatiquement les listings transmis par les assureurs.

Ce progrès résulte d'une part, du travail rigoureux mené par l'administration de l'Ordre (conseils provinciaux et service juridique) et son service informatique externe et, d'autre part, de la collaboration active des assureurs qui ont accepté d'utiliser les modèles d'Excel créés par l'Ordre et d'adapter les champs de leurs bases de données respectives en conséquence.

Ce travail de longue haleine s'est concrétisé cette semaine par la mise en production du module et l'implémentation automatique de toutes les polices d'assurance.

POUR INFO : ce point n'a pas été abordé.

8. DIVERS

8.1. Lancement d'un audit

Etat d'avancement et décision.

DECISION : le Cfg-OA décide de confier l'audit de fonctionnement à la société KPMG.

DECISION : le Cfg-OA valide les candidatures de messieurs P. DASPREMONT, S. DECKMIJN, F. LAPOTRE, F. METZGER et P. SIMOENS ainsi que de madame F. CAES pour composer le comité de pilotage.

- 8.2. Remise en question de la décision du Cfg-OA de ne plus collaborer avec l'UPA et implication dans l'organisation de l'Accueil des Stagiaires 2025

POUR DECISION : ce point n'a pas fait l'objet d'un vote.

- 8.3. Enquête relative aux honoraires des architectes wallons

POUR INFO

- 8.4. Container Miroir – Résultat du concours

Lauréat 1 : 3 architectes de la commune de Floreffe

Lauréat 2 : Emilie Boeur

Lauréat 3 : collectif d'artistes Alice Massart

Ce point n'a pas été abordé.

POUR INFO

- 8.5. Réunion avec les services techniques du Luxembourg

Le service juridique, le Secrétaire général ainsi que des membres du Conseil du Luxembourg ont rencontré des membres du service technique de la Province du Luxembourg : les architectes de cette province estiment qu'il y a une concurrence déloyale pour les marchés publics auxquels participe le STP qui remporterait régulièrement les dits marchés en proposant des honoraires extrêmement bas.

Selon les membres du STP, ces propos doivent être modérés dans la mesure où celui-ci ne remporte que 20% ou 30% des marchés auxquels il participe et parfois ses honoraires sont les plus élevés !

Ils souhaitent être transparents et leurs chiffres vont être communiqués au Cfg-OA.

Il est suggéré d'organiser le même type d'échanges avec les intercommunales dont la situation semble fort différente de celle du STP.

POUR INFO

FIN DE LA REUNION : 17h30.

9. POINTS EN SUSPENS :

9.1. GT « Assurances »

Avant d'initier un GT « Assurances », il est proposé d'attendre la finalisation des accords entre l'OA et les compagnies d'assurances sur les modalités de contrôle des assurances. Dans le système actuel, l'OA éprouve les pires difficultés à respecter son obligation de contrôle des assurances de ses membres avec les conséquences dramatiques que cela pourrait générer.

Des négociations sont en cours pour mettre au point des canaux de communications claires et adaptés qui permettront des vérifications plus efficaces et aisées de la part des Conseils Provinciaux.

Ce travail terminé, un GT « Assurances » pourra alors être constitué pour aborder d'autres problématiques dont essentiellement celle d'une assurance collective.

DECISION : le Cfg-OA décide reporter ce point au mois de septembre 2025.

9.2. Journée des mandataires du 7 février 2025

Bilan et suivi des ateliers.

Faut-il réitérer cet événement l'année prochaine ?

Ce point, n'ayant pas fait l'objet d'un vote lors de la séance précédente, a donc été reporté.

Le suivi des ateliers a été fait.

La question posée est l'éventuelle organisation de ces ateliers en 2026.

Bien évidemment, le problème se situe au niveau du budget. Il est donc préférable d'attendre que le budget soit voté pour prendre une décision sur le sujet.

Ce point est mis en suspens.

POUR DECISION : ce point est reporté.